



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

QUE le rôle général de perception des taxes municipales pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'année 2023 a été déposé à mon bureau le 20 février 2023;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ceux-ci sont payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement de taxation 2023 portant le numéro N-215;

QUE cet avis est donné aux termes de l'article 1007 du Code municipal.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de communiquer avec la Municipalité et une copie de ce compte lui sera remise.

DONNÉ à Saint-Adalbert ce 21^e jour de février deux mille vingt-trois.

Signé : Magguy Mathault
Magguy, Mathault, dir. gén., et sec.-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Magguy Mathault, résidant à Saint-Adalbert certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h00 et 16h00, le 21^e jour de février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24^e jour de février deux mille vingt-trois.

Signé : Magguy Mathault
Magguy, Mathault, dir. gén., et sec.-très.